

PAUL BIS

# UNE VIE DE FLIC

– *Révélation* –

ÉDITIONS MAÏA

**Découvrez notre catalogue sur :**

**<https://editions-maia.com>**

Merci d'avoir pris part à cette enquête  
littéraire. Du coup, vous êtes maintenant  
officiellement complices !

|                          |                         |
|--------------------------|-------------------------|
| ANDRÉ & DENISE           | YANNICK LE DARZ         |
| ABITEBOUL                | STÉPHANE & STÉPHANIE    |
| SÉBASTIEN ADAMOWICZ      | LESPORT                 |
| THIBAUT ANCEL            | CHARLOTTE LUCIANI       |
| THIERRY & SANDRINE       | SERGE & COLETTE MOREAU  |
| BERDOY                   | JEAN-JACQUES & ÉVELYNE  |
| JEAN-LUC & DANY BERISSET | MORIAU                  |
| PATRICIA BERISSET        | PATRICK & PATRICIA      |
| TEJY CAPTAIN             | MOUNIER                 |
| MARIE-HÉLÈNE CHAPUIS     | SYLVIE SOULAT           |
| CHRISTIAN CHARISSIADIS   | PATRICK & GILDA THERMEA |
| SYLVAIN COUREAU          | PAULINE TRANCHANT       |
| DIDIER DEMONS            | KATIA TZANKOFF          |
| GUY DOSSMANN             | JEAN-MARIE VASSEUR      |
| ANTOINE FOUCAULT         | NADINE VERCHAIN         |
| PIERRE GILBERT           |                         |
| PHILIPPE & SYLVIE        |                         |
| GOUGUET                  |                         |

© Éditions Maïa

*Nos livres sont éthiques et durables : économes en papier et en  
encre, ils sont conçus et imprimés en France.*

*Tous droits de traduction, de reproduction ou d'adaptation  
interdits pour tous pays.*

ISBN 9791042520984

Dépôt légal : décembre 2025

*L'exercice des fonctions policières est puissamment  
formateur du jugement, mais aussi éminemment  
destructeur de l'illusion.*

Jean de La Bruyère

*À ma petite maman, qui m'a offert la vie,  
À ma belle Manon, qui lui a donné un sens.*

## Prologue

Il n'est jamais opportun d'écrire ses mémoires.

En effet, lorsque l'on se risque à cet exercice, cela signifie bien souvent que la fin de notre aventure terrestre est proche. En conséquence, on ne vivra plus de nouveaux récits susceptibles d'enrichir cet habituel devoir autobiographique.

En ce qui me concerne, la démarche est différente : je ne désire aucunement la proximité de cette funeste échéance même si, grâce à elle, je me reposerai pour l'éternité... en dormant enfin plus de cinq heures par nuit.

Par mes écrits, je souhaite surtout faire partager à ceux que ma fonction intéresse, sinon intrigue, un peu du quotidien policier qui fut le mien au cours de ces trois décennies et demie.

Et bien sûr, j'ambitionne en premier lieu que pour vous, ma petite maman et ma belle Manon, soit en partie levé le voile sur ces années, singulières et captivantes, où je n'ai cessé de prétendre avec malice que j'étais gendarme et que je mettais des PV sur les voitures en stationnement gênant.

De surcroît, je dois bien avouer que ma mémoire me fait de plus en plus souvent défaut : il était donc impérieux que je couche sur le papier, le plus authentiquement possible, certaines de mes aventures avant qu'elles ne disparaissent dans les tréfonds de mon cerveau, de manière irréversible. En fait, écrire mes souvenirs c'est ma façon de déposer plainte contre le temps qui passe !

Il en manque nécessairement beaucoup, entre autres, pour cause d'oubli ou parce qu'elles ne présentaient aucun intérêt particulier. Je compte juste relater ici quelques anecdotes les plus emblématiques, afin de couvrir le spectre très large de l'institution que j'ai eu l'honneur de servir.

C'est dans cette optique que j'ai pensé à noter les titres d'environ soixante-dix événements dont je me souvenais, en m'attelant à la tâche purement rédactionnelle quelques années plus tard. Avec, comme challenge, un délai d'échéance

plutôt contraint puisque je me l'étais fixé pour le Noël suivant, soit cinq mois après le début de mes écrits. Pari réussi !

Il va sans dire que si j'avais procédé de la sorte au fur et à mesure de mes diverses affectations, l'ensemble aurait été bien plus volumineux. Mais avec le risque d'être plus anodin : c'est pourquoi j'ai opté pour ne rapporter que les aventures qui ont durablement marqué ma mémoire.

S'il est de coutume qu'elle aiguisse les curiosités, la substance policière, par définition relativement mystérieuse, doit rester me semble-t-il, pour le moins discrète.

Le cercle des lecteurs était initialement composé de ma proche famille et d'amis de très longue date. Comme ils ont jugé attrayant ce petit florilège représentatif des événements qui ont jalonné ma vie professionnelle, j'ai opté pour inviter à leur partage un lectorat plus large.

Dans ce dessein, je me suis employé à ce que les histoires qui y sont relatées soient ainsi amusantes, parfois truculentes, mais toujours insolites.

## Police Judiciaire à Paris 11<sup>e</sup>

À l'issue de ma formation d'enquêteur, achevée en août 1983, j'ai passé une dizaine d'années sur le ressort de la 4<sup>e</sup> Direction de police judiciaire (DPJ), plus précisément sur les 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup> arrondissements de Paris.

Carrefour de tous les trafics, le premier de ces arrondissements bénéficiait d'ailleurs de la réputation, grandement méritée, d'être le plus criminelogène de notre capitale. L'épouvantable Thierry Paulin, surnommé « le tueur de vieilles dames », y a d'ailleurs assassiné trois de ses innombrables victimes, alors que j'y exerçais mes fonctions.

En fait, au moment de choisir ma première affectation, je ne connaissais absolument pas cette charmante mégapole. J'ai donc demandé à un vieux Parisien de souche, ancien gardien de la paix ayant réussi comme moi la formation d'enquêteur de police, ce qu'il me conseillait.

Il m'a dit, plein de malice : « Choisis le 11<sup>e</sup>, tu ne seras pas déçu, c'est bien pourri ».

Et en effet, il n'avait pas menti !

À l'origine, ce qui m'avait fait choisir cette aventure originale que constitue la police était une profonde et sincère vocation, doublée d'une empathie compassionnelle pour les victimes, motivation honorable s'il en est. D'aussi loin que je m'en souviens, je voulais être représentant de l'ordre depuis ma plus tendre enfance. Quand, dans la cour d'école primaire, on jouait aux gendarmes et aux voleurs, j'étais d'ailleurs l'un des seuls à vouloir endosser le costume du pandore, pourtant considéré comme le mauvais rôle.

Sans avoir moi-même particulièrement souffert d'un quelconque traumatisme d'enfance, au fil de l'actualité judiciaire à laquelle je m'intéressais par nature plus que mes congénères, j'étais de plus en plus meurtri par le constat des perpétuelles difficultés qui étaient (et sont, encore plus aujourd'hui) opposées aux victimes pour faire reconnaître leurs

droits. Peut-être exacerbé par une sensibilité particulière, ce tropisme était initialement en moi.

Simultanément, je comprenais bien que l'idéologie angéliste et la syndicalisation de certains de nos magistrats ouvraient une voie royale aux mis en cause, dans le but pleinement assumé qu'ils échappent coûte que coûte à leurs châtements. Pour l'institution judiciaire, le malfrat était à tout prix une victime et l'incarcération une exception. Sans savoir pourquoi, la culture de l'excuse permanente m'affligeait déjà, au plus profond de mon être.

Pour restituer l'époque de mon arrivée sur la capitale en filière investigation, au cinéma venait de sortir le film intitulé « La Balance ».

Principalement tourné dans certaines des rues où nous intervenions, il était tout à fait représentatif du théâtre quotidien où j'allais faire mes armes, si j'ose dire. À lui seul, ce film est un véritable documentaire sur le monde policier tel que j'ai eu la chance de le connaître au début des années quatre-vingt. Avec ses travers, certes, mais aussi l'atmosphère insouciante et quelque peu débridée qui qualifiait si bien cette époque. Et qui manque à tant de boomers comme moi désormais.

Si j'ai réellement mûri d'une décennie dès mes premiers mois en fonction, ma confrontation avec cette délinquance ininterrompue m'a en revanche été particulièrement formatrice. À telle enseigne qu'aussitôt séduit par mon quotidien professionnel, j'ai gardé en souvenir beaucoup d'anecdotes qui, bien qu'anciennes, mais restées encore à ce jour gravées dans ma mémoire, feront l'objet de mon premier volet autobiographique.

Dans ce commissariat de police, au nom prédestiné de « Folie-Méricourt », mon travail consistait à traiter de l'ensemble des affaires judiciaires qui survenaient dans l'arrondissement, et à mettre en marche toute la chaîne pénale, principalement dans le traitement des flagrants délits.

N'étant alors qu'agent de police judiciaire (APJ), je rédigeais cependant, quand cela était nécessaire, des actes d'officier de

police judiciaire (OPJ) en lieu et place de mes collègues qui disposaient de cette qualification. Procédé hautement pédagogique même s'il constituait une légère, mais pardonnable, entorse au droit. Comme on le verra plus loin, cela n'allait pas être ma dernière transgression en la matière, loin de là...

Pour effectuer mes missions d'investigation je participais, avec un réel enthousiasme, à toutes les opérations de ce genre qui découlait soit de plaintes enregistrées au service, soit de saisines de dossiers secteur transmis par le parquet, soit d'enquêtes issues d'initiatives personnelles.

Ces dernières résultaient bien souvent, sous le sceau de la confidentialité, d'informateurs que nous appelions des « tontons », aussi appelés « cousins » dans d'autres unités de police. Leur activité était nébuleuse, car il n'existait pas encore d'informateurs enregistrés au Bureau central des sources. Ce service très confidentiel regroupant des « aviseurs » ne sera en fait officialisé que bien plus tard, *via* la loi Perben II du 9 mars 2004. Informateurs dès lors enregistrés et, bien souvent à juste titre, rémunérés par l'État.

De plus, lorsque j'assurais la permanence hebdomadaire une semaine par mois, je traitais également de tous les délits de droit commun apportés par les effectifs en tenue requis sur l'arrondissement.

Le langage policier étant très fleuri, nous appelions cette permanence la « semaine bidoche », nos fonctions s'apparentant à celles d'un boucher recevant ses quintaux de viandes à débiter journellement.

Concernant les affaires à suivre au long cours, étant le dernier arrivé, il m'avait été attribué le secteur nord de l'arrondissement à savoir, comme de bien entendu, celui qui était le plus fourni en malfrats de tout acabit. Malgré cette lourde charge et comme on devait sans doute redouter que je m'ennuie ferme, on m'avait offert en cadeau de bienvenue plus de deux cent cinquante dossiers, laissés en souffrance par mon prédécesseur. Certains d'entre eux, n'ayant pas fait l'objet d'un traitement des plus diligents par mon devancier, étaient vieux de plus de deux ans.

Bien évidemment, comme mes collègues souhaitaient également faire partager leur esprit taquin au néophyte fraîchement arrivé que j'étais, mon nom était très distinctement communiqué à tous les déséquilibrés et aliénés du quartier. Et Dieu sait s'ils étaient légion !

De fait, et plus particulièrement aux alentours de la pleine lune, ils venaient nombreux pour effectuer, spécifiquement dans mon bureau, des déclarations plus farfelues les unes que les autres. Forcément désigné avec aplomb par mes facétieux collègues, tous les illuminés de l'arrondissement me demandaient désormais en personne.

Avec l'habitude, on pouvait relever des points communs dans leurs plaintes délirantes. Comme celles relatives à des intrusions dans les domiciles à l'aide de tringles à rideaux introduites dans les serrures de portes d'entrée, par exemple. N'étant nullement spécialistes en psychologie, on en déduisait qu'il s'agissait, sans doute, de similitudes à connotations érotiques.

Comme nous disposions d'un répertoire manuscrit constitué de petites fiches cartonnées, totalement illégal, mais qui avait le mérite de recenser les quelque trois cents hallucinés qui demeuraient sur l'arrondissement, j'avais donc pris pour sage habitude de le consulter préalablement à toute déposition de celui qui me réclamait instamment.

Travaillant avec le costume adapté aux circonstances (jean, baskets et blouson de style « bomber »), l'esprit police judiciaire que j'y ai connu correspondait totalement à l'image que je me faisais de notre institution, et de celle reproduite à l'envi dans les médias et films de l'époque. Ah, sacré Bébel !

Les horaires étaient très extensibles puisqu'il nous arrivait fréquemment de travailler plusieurs jours et nuits d'affilée, une affaire ne pouvant évidemment être suspendue pour des contingences personnelles ; dans ces cas-là, on récupérait ensuite des heures dès que notre fripouille était déférée, même en pleine semaine.

C'était du bon sens et entendu comme cela, sans aucun formalisme.

Ces aménagements me permettaient alors d'aller faire du sport, des courses alimentaires ou de régler diverses démarches administratives en journée.

J'ai très rapidement compris que les cours inculqués à l'école d'enquêteurs de Toulouse n'avaient été qu'une base théorique, seul l'exercice de la matière permettant à un policier un tant soit peu perspicace de devenir un bon flic.

Nos connaissances devant rester selon moi discrètes, je ne citerai que deux exemples pour illustrer ce qui ne peut être enseigné que par l'empirisme :

Lorsqu'on arrivait sur le lieu de suicide d'un pendu, il était utile de vérifier que la tresse de sa corde soit dans son sens naturel, ce qui prouvait qu'il avait, en toute logique, lui-même mis fin à ses jours. Ce qui ne serait pas le cas s'il s'agissait d'un crime déguisé en suicide, pour lequel la corde, tendue *post mortem*, enregistrerait alors ce qui est nommé un commettage inverse.

On remarquait également que pour les désespérés se jetant par la fenêtre, la plupart se déchaussaient préventivement avant de se suicider. De surcroît, ils tombaient à l'aplomb de l'immeuble. S'ils tombaient plus loin, en décalé de celui-ci, ce dernier angle d'impact indiquerait qu'ils avaient été poussés.

Et à l'évidence ces deux seuls exemples, parmi tant d'autres, ne risquaient pas d'être évoqués dans une école de police, aussi performante soit-elle.

Par chance, je suis arrivé dans ce premier service alors qu'avaient lieu, à cette époque, d'incessantes opérations d'expulsion dans le célèbre Îlot Chalon, ordonnées par la justice sous le pseudo prétexte d'exécuter en grand nombre des arrêtés de péril imminent.

En réalité, des programmes de rénovation urbaine étant engagés dans plusieurs quartiers insalubres de Paris, je participais à ces opérations d'expulsions de masse afin d'éradiquer le lucratif trafic de stupéfiants (cannabis, héroïne et cocaïne) auquel se livraient les squatteurs du secteur.